



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29/11/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
44	23	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2022, le 29 Novembre à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni à la Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 21/11/2022.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. HERVIN Claude, M. MAILLE Jean-Marie, M. DEBCZAK Jean-Michel, M. TURBAN Jean-Claude, M. MULLER Patrick, M. LEDOUX Eric, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, M. DREVILLE Gérard, M. LECLAIRE Patrice, M. ALATI Jacques, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. BRICHE Etienne, M. COLLOBER Ernest

Suppléant(s) : M. HERVIN Claude (de M. COLLIN Eric), M. MAILLE Jean-Marie (de M. DUFUMIER Dominique), M. DEBCZAK Jean-Michel (de M. BOCQUET Jean-Charles), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BARBAROSSA Raphaël)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. VARON Bernard à M. DESHAYES François, M. SPECQ André à M. MELLA Daniel, Mme POLLET Clarisse à M. DESSE Daniel

Excusé(s) : M. DUFUMIER Dominique, M. BOCQUET Jean-Charles

Absent(s) : M. GAUBOUR Jacques, M. ROUDEAU-COOPER Laurent, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDRU Gilles, M. MANSOUX Michel, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, M. EPALLE Jean, Mme LOURME Sophie, M. BUISSON Jean-Michel, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. BOUFFLET Pierre, M. GUEDON Eric, M. COLLIN Eric, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

2022-042 – Avenant de transfert du prêt vert de la commune de Lamorlaye afin de le transférer au SICTEUB

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales



Vu la délibération n° 2022-027 du 27 Juin 2022 portant modification des statuts du SICTEUB suite à l'adhésion des communes de Lamorlaye et d'Épinay Champlatreux au 1er Janvier 2023

Vu la délibération de la commune de Lamorlaye n°56 du 15 Décembre 2021 concernant l'accord de principe sur l'adhésion de la commune au SICTEUB

Vu le prêt vert contracté par la commune de Lamorlaye en décembre 2021

Considérant qu'afin de préparer le transfert de la compétence assainissement de la commune au syndicat il convient d'établir des avenants de transfert des prêts que la commune a contracté.

Considérant que la commune de Lamorlaye a contracté auprès de la banque postale le 31 Décembre 2021 un prêt vert d'un montant de 600 000 € au taux fixe de 1% pendant 25 ans. Ce prêt a été cédé à la Caisse Française de Financement Local.

Considérant qu'afin de continuer à honorer les échéances à compter du 1^{er} Janvier 2023, il convient d'acter le transfert de cet avenant au SICTEUB de la Thève et de l'Ysieux.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Président ou son représentant à :

- **SIGNER** l'avenant de transfert du prêt vert de la commune de Lamorlaye au SICTEUB
- **EFFECTUER** toutes les démarches auprès de la Caisse Française de Financement Local concernant ce dernier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 01/12/2022
Le Président